



P.V. d'indisponibilité du certificat d'immatriculation

Par **tonio**, le **06/10/2008** à **14:59**

Bonjour,
un créancier a saisi un huissier pour récupérer sa créance, et ce huissier m'a remis en main propre une "dénonciation au débiteur du procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation". Il m'a précisé que le véhicule était saisi, mais que j'en gardais la "jouissance" pendant deux ans renouvelables. Ma question est la suivante:
ce huissier, peut-il à tout moment, sans m'avertir, venir "prendre" mon véhicule en vue d'une vente aux enchères?

Par **ellaEdanla**, le **06/10/2008** à **16:07**

Bonjour Tonio,

Le PV d'indisponibilité a pour but de garantir la créance de votre créancier. En effet, vous ne pouvez pas vendre votre véhicule car aucune nouvelle carte grise ne pourra être délivrée. Pour pouvoir la vendre il faudrait obtenir la mainlevée de cette indisponibilité et pour cela il faudrait payer votre dette. Mais rien ne vous empêche de l'utiliser chaque jour.

Par la suite, si vous restez silencieux, l'huissier pourra effectivement procéder à sa saisie, à son immobilisation ou à son enlèvement.

S'il y a eu exécution à votre encontre, c'est que l'huissier a un titre exécutoire. Il vous faudra donc payer.

C'est pourquoi je vous invite à prendre contact avec l'huissier de justice et de lui proposer un échéancier en justifiant de vos revenus et charges et d'en obtenir un accord écrit.

Si l'huissier refuse un échéancier, vous aurez la possibilité de saisir le juge de l'exécution et de demander des délais de grâce sur deux ans.

je reste disponible pour toute autre question,

Cordialement.

Par **tonio**, le **06/10/2008** à **19:32**

merci ellaEdanta !une réponse qui a le mérite d'être très claire.E t merci pour votre disponibilité.A bientôt,cordialement.

Par **marco59**, le **09/11/2010** à **14:32**

Bonjour,

Alors moi tout pareil !!

Ce matin visite d'un huissier qui me remet un papier " dénonciation d'indisponibilité du certificat d'immatriculation ".

J'appelle donc l'étude pour demander l'huissier qui est en charge de mon dossier et on me répond " elle est absente ! "

forcement elle était dans le camion qui venait prendre ma caisse !

30 minutes plus tard un 2eme huissier (de la même étude) se pointe avec un camion plateau et m'embarque ma voiture !!

j'ai pas vu passer les 2 ans !! 30 mn !

Voila super cool cette journée vivement demain !

Par **Tweety57**, le **27/04/2013** à **12:21**

Bonjour,

J'ai l'huissier qui m'a fait parvenir un PV d'indispo du certificat d'immat. sur la voiture que je n'ai plus car je l'ai vendu voila plus d'un an. Comment cela va se passais ?

cdt

Par **amajuris**, le **21/05/2013** à **14:33**

bjr,

êtes-vous sur que votre acheteur a procédé au changement de carte grise ?

si vous n'avez plus le véhicule, l'huissier peut procéder à des saisies sur d'autres biens

(comptes bancaires, rémunérations...)
cdt

Par **mich1969**, le **02/12/2013** à **23:22**

proces verbal d indisponibilité de certificat d'immatriculation datant de janvier 2012 : valeur 2 ans renouvelable.

Ma question : est un renouvellement par tacite reconduction ou l'huissier doit fournir un nouvel acte ?

à l'issu de ces 2 ans pourrais je demander un certificat de non gage et vendre mon véhicule ?

merci de m'éclaircir s'il vous plait

cordialement

Par **aguesseau**, le **03/12/2013** à **09:30**

bjr,

il est possible de demander un certificat de non gage sur ce site gratuit:

https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat

attention il existe des sites payants pour ce même type de demande dnc à éviter.

cdt

Par **AS44MT**, le **23/12/2013** à **17:53**

bonjour,

j'ai eu un problème avec cetelem qui date de 15 ans maintenant

aujourd'hui j'ai eu la visite du clerc de l'huissier

qui a donner a ma concubine un acte qui s'appelle dénonciation au débiteur du procès verbale d'indisponibilité du certificat d'immatriculation
qui peut m'aider

Par **coco25**, le **27/12/2013** à **15:07**

Bonjour,

Le PV d'indisponibilité du certificat d'immatriculation vous empêche de vendre votre véhicule. Il a une validité de 2 ans.

Cordialement.

Par **AS44MT**, le **27/12/2013** à **16:41**

bonjour,

Le PV d'indisponibilité du certificat d'immatriculation

que le clerc a donné a ma concubine m'empêche de vendre la voiture ok par contre c'est ma concubine qui a fait l'achat de ce véhicule par chèque, a-t-il le droit de mettre ce pv

cordialement

Par **coco25**, le **31/12/2013** à **12:35**

Bonjour,

La carte grise n'est pas un titre de propriété. Vous pouvez donc apporter la preuve que ce véhicule ne vous appartient pas. exemple : Acte de cession du véhicule au nom de votre concubine.

Cordialement.

Par **shana974**, le **08/03/2014** à **07:04**

bjr j'ai déposer ma voiture dans un garage il a fait un devis pour 2500 euros on était d'accord mais quand je vient chercher ma voiture la facture s'élève a 5000euros donc je les payer mais 2500 comme s'être convenu et que je payerai pas cette somme de 5000euros donc il m'a arnaqué et là a la maison je reçois le pv d'insponibiliter du certificat d'immatriculation mais c'est vraiment n'importe quoi je tire ou cette somme je lui et donner la somme qui éter prévus sur le devis. comment faire svp??

Par **oxford**, le **29/11/2014** à **16:13**

Bonjour,

un huissier qui a effectué une "dénonciation au débiteur du procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation" pour une contrainte de 2012 peut il saisir le véhicule et utiliser une contrainte de 2013 du même créancier pour effectuer le commandement de payer suite à la saisie enlèvement ?

Merci de votre réponse

Par **delenoir**, le **27/01/2016** à **15:04**

bonjour, est ce que PV d'insponibilité doit forcément être daté?et si oui, est ce que sa validité

est remise en cause en cas de vente du véhicule antérieure a la date du PV

Par **cathy083**, le **18/03/2016 à 16:04**

bonjour j'ai reçu un acte d'indispo du certificat d'immat.mais la carte grise n'est pas a mon nom elle est toujours au nom de l'ancien propriétaire comment cela se passe avec les huissiers merci

Par **amajuris**, le **18/03/2016 à 18:22**

Bonjour,
Vous aviez un mois pour faire votre changement de carte grise, êtes-vous encore dans les délais ?
Comment avez-vous reçu ce courrier si la carte grise n'est pas à votre nom ?
salutations

Par **cathy083**, le **19/03/2016 à 06:25**

bonjour non j'ai dépassé le délai d'un mois et les huissiers on mon adresse étant donné que je leur donne tout les mois 104 euros jusqu'en janvier .merci

Par **tintin10**, le **10/05/2017 à 18:05**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je viens de recevoir un PV D'indispo du certificat d'immatriculation mais déjà la voiture est gagée et un autre huissier que celui qui ma porté ce pv m'porté un pv de récupération du véhicule que vat-il se passer merci
alors que j'ai établi un chéancier avec le premier ou je paye tous les mois et c'est précisément ce premier qui me porte ce PV que faire ?

MERCI marque de politesse[citation][[/citation]

Par **tintin10**, le **10/05/2017 à 18:12**

le message est le précédent

Par **PommeFraise**, le **14/02/2018 à 16:13**

Bonjour !

Je suis quasiment dans le même cas que "delenoir".

J'ai récupéré de l'huissier un "PV d'indisponibilité de certificat d'immatriculation" (visiblement envoyé au SIV) et une "dénonciation de PV d'indisponibilité du certificat d'immatriculation" que l'huissier me facture..

Déjà, est-ce que en tant que débiteur je dois payer DEUX actes ?

La voiture en question a été vendue 2 ans plus tôt à une casse qui n'a PAS fait de carte grise ou de déclaration de destruction et j'ai personnellement envoyé mon certificat de cession à la préfecture qui n'a visiblement rien fait...

La casse a fermé 1 an après et la voiture est toujours à mon nom.

Dois-je néanmoins payer ces actes alors que je n'ai même plus de voiture depuis 2 ans ?

Par **Chefmec**, le **13/02/2019 à 18:33**

Bonjour, suite à indisponibilité du certificat d'immatriculation sur mon véhicule, la déclaration cesse de produire effet à l'expiration d'un délai de deux à compter de sa signification (06/04/2017) y a t-il renouvellement automatique de la part du huissier ?

Par **sabinou55**, le **22/03/2019 à 12:59**

je viens de recevoir un acte de d'annonce débiteur du pv d'indisponibilité du certificat d'immatriculation de la part d'un huissier, sans avoir eu une injonction de payer une dette que doit je faire

Par **Virginie.74**, le **03/03/2022 à 23:57**

Bonjour je viens de recevoir un pv d'indisponibilité du certificat d'immatriculation mais sur la carte grise en C1 apparaît mon nom mais en C4 le nom de ma société et l'acte de cession effectué avec l'ancien propriétaire est au nom de ma société, comment je peux faire pour lever ce pv car le véhicule appartient à ma société
Merci d'avance

Par **Mac Kermit**, le **04/05/2023 à 15:48**

Bonjour à vous j ai moi aussi une indisponibilité de Cession sur mon véhicule toutefois après le passage de l huissier à mon domicile le procès verbal de saisie vente c est transformé en PV de carence quand est il de ma voiture qui n était pas présente ce jour là ???
Merci de votre aide

Marc C